

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Position de la FAPEF sur la réouverture de l'école obligatoire le 11 mai 2020.

**Après l'annonce de la réouverture, la FAPEF se questionne sur les mesures mises en place pour la reprise de l'école. Cette mesure n'est-elle pas plus économique que nécessaire à la continuité des études de nos enfants ?**

La FAPEF s'inquiète sur les points suivants :

#### **SANITAIRE :**

Même si la Confédération décrète que les enfants ne sont pas vecteurs de la maladie, les parents sont craintifs quant à renvoyer leurs enfants à l'école. Le respect des règles sanitaires sera prépondérant pour convaincre les parents. Les mêmes règles sanitaires doivent être respectées comme dans les commerces. Autrement, comment faire comprendre aux enfants qu'à l'école tout est autorisé, mais pas à l'extérieur ? En outre, il est presque impossible d'assurer que les normes sanitaires pourront être clairement respectées dans les divers aspects de la vie scolaire, en classe, au-dehors, etc...

#### **TRANSPORTS SCOLAIRES :**

Il sera aussi difficile de respecter les normes sanitaires dans les transports scolaires et publics. En outre, certains chauffeurs sont aussi à risques et ne pourront pas recommencer à travailler.

#### **ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE :**

Les accueils extra-scolaires ne pourront pas accueillir plus d'enfants et respecter les normes de sécurité. D'autres enfants devront manger chez les grands-parents à midi, ce que la Confédération continue de prohiber.

#### **SUIVI DU PROGRAMME :**

Certains parents s'inquiètent du suivi du programme et du retard pris par les élèves. Les parents ont besoin d'être confortés sur le retard pris et comment le rattraper.

#### **EVALUATIONS :**

Une des craintes des parents est que des évaluations vont être faites dès la reprise. Cette méthode sera discriminatoire pour les enfants qui n'avaient pas le soutien de leurs parents en raison des disparités sociales.

#### **La FAPEF propose les solutions suivantes :**

- Que la reprise ne soit pas obligatoire à tous les enfants, car certains ou leurs parents sont à risques. La décision doit être prise au cas par cas, avec par exemple un certificat médical.
- Elargir l'accueil aux métiers de première nécessité, mais pas seulement le monde médical. Un enfant ayant un parent qui travaille sur un chantier ou une maman caissière pourra aussi en bénéficier.
- Décréter le dernier semestre comme reporté au prochain nouveau semestre et supprimer les évaluations. Le dernier semestre étant dédié aux répétitions, seules les matières vraiment nécessaires seront reprises.

Egalement, la FAPEF réitère son vœu d'être enfin consultée pour les décisions prises pour cette reprise, ainsi que les enseignants et les responsables d'établissements. En tant que représentante des parents des élèves du canton, la FAPEF doit pouvoir participer aux prises de décisions. La DICS doit consulter tous les partis pris dans la discussion pour trouver les meilleures solutions. L'Etat doit proposer des solutions et ne pas reporter les responsabilités de mise en place sur les établissements.

Isabelle Colliard, présidente

079/431.88.30

[www.fapef.ch](http://www.fapef.ch)

[www.fapefribourg@gmail.com](mailto:www.fapefribourg@gmail.com)